

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	11
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	21 Juin 2023
Date de l'affichage de la convocation	21 Juin 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 20h22**), Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI,
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE:

Madame Emma ABREU



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230704-23_08053-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

OBJET : APPROBATION DES TARIFS DU RESTAURANT COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la délibération n°2018-27/06-05, en date du 20 juin 2018, adoptant les tarifs municipaux de la ville de Villeparisis,
Vu la délibération n°2022-137/12-22, en date du 13 décembre 2022 attribuant le marché « fourniture et repas en liaison froide pour les services de la ville et du CCAS » à la société SODEXO Écoles & Universités », à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 juin 2023,
Considérant que les tarifs 2018, précédemment adoptés, nécessitent une revalorisation,
Considérant qu'une variation du pourcentage de prise en charge par la collectivité est appliquée,
Considérant que le tarif est modulé et déterminé suivant la catégorie (A, B ou C) des agents,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}:

APPROUVE le tarif municipal de la restauration applicable aux agents communaux à compter du 1^{er} juillet 2023 selon le tableau ci-dessous :

Catégorie d'agents	Prix du repas facturé	% de prise en charge par la ville
A	6,51 €	21,36 %
B	5,63 €	32 %
C	4,55 €	45 %

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal receveur municipal et inscrite au recueil des actes administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte après le vote suivant :

34 votants dont 11 pouvoirs

33 pour dont 11 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance